

Sujet : [INTERNET] Arrêté concernant la vénerie sous terre

Date : Sat, 1 May 2021 18:18:17 +0200

De : Veronique Therry <verotherry@gmail.com>

Pour : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Je suis opposée à cet arrêté contraire aux dispositions du code de l'environnement en ce qui concerne la destruction des jeunes blaireaux qui ne seront pas sevrés. Le blaireau n'occasionne pas de nuisances avérées justifiant sa destruction par des pratiques cruelles. Il est protégé dans plusieurs pays européens et il serait temps qu'il le soit aussi en France.

Bien cordialement. V. Therry